

Décision [n°1/2025] Avis de dépôt du dossier de synthèse de l'enquête pour la création de l'association communale de chasse agréée sur la commune de Labastide-Rouairoux

Le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Tarn (FDC81),

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L422-2 à L422-23 et R422-1 à R422-68 ;

Vu les décisions des conseils d'administration de la FDC81 du 5 février 2024 et du 22 juillet 2025 donnant pouvoir à son Président, Christian BARBE, pour la décision suivante ;

Vu la décision [n°2/2024] du Président de la FDC81 relative à l'ouverture d'une enquête pour la détermination des terrains qui seront soumis à l'action de l'association communale de chasse agréée sur la commune de Labastide-Rouairoux ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2024 fixant la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour l'année 2025, dans laquelle Monsieur Jean-Louis PUIG est nominativement désigné.

DECIDE

Article 1^{er} – L'enquête prévue par les articles R422-29 à R422-31 du code de l'environnement sera effectuée par une commission d'enquête ainsi constituée :

- Président de la commission : Monsieur Jean-Louis PUIG
- Membres :
 - Madame Carole DIOUET, secrétaire de mairie, 2 Pl. Jean Jaurès, 81270 Labastide-Rouairoux
 - Monsieur Nicolas PUIGMAL, FDC81, Chemin du Séminaire du Roc, 81000 Albi
 - Monsieur David EYMARD, FDC81, Chemin du Séminaire du Roc, 81000 Albi
 - Monsieur Philippe LIBEROS, FDC81, Chemin du Séminaire du Roc, 81000 Albi
 - Madame Karine LIEGE, FDC81, Chemin du Séminaire du Roc, 81000 Albi

Article 2 – Cette enquête sera ouverte le 12 novembre 2025 à 8h00 et sera close le 21 novembre 2025 à 18h00.

Les personnes intéressées pourront consulter le dossier de synthèse de la 1^{ère} enquête (prévue dans le R422-28 du code de l'environnement), rencontrer le président ou les membres de la commission d'enquête et déposer leurs observations sur un registre, à la mairie de Labastide-Rouairoux (2 Pl. Jean Jaurès, 81270 Labastide-Rouairoux), pendant les 10 jours francs suivants, aux jours et heures d'ouvertures habituels de la mairie.

Les observations écrites seront reçues par le président ou les membres de la commission d'enquête, en mairie de Labastide-Rouairoux jusqu'au 21 novembre 2025 à 18h00.

Article 3 – Les services de la Fédération Départementale des Chasseurs du Tarn et M. Jean-Louis PUIG (président de la commission d'enquête) sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au répertoire des actes officiels de la fédération et affichée pendant un mois dans la commune intéressée, ainsi que dans les mairies des communes limitrophes, aux emplacements utilisés habituellement par l'administration.

Fait à Albi, le 21 octobre 2025

Le Président de la FDC81,
Christian BARBE.

